

COMMUNE DE LA BASTIDONNE		Envoyé en préfecture le 22/12/2025
République Française Département Du Vaucluse F-84120 LA BASTIDONNE		Reçu en préfecture le 22/12/2025
Tél: 04.90.09.63.95 Mail: mairie@la-bastidonne.fr		Publié le ID : 084-218400109-20251216-049_2025-DE
<b>DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL</b>		
<b>SÉANCE DU 16 DECEMBRE 2025</b>		
<b>N°049_2025</b>	DATE DE LA CONVOCATION : 09/12/2025	<b>Nombre de membres</b> En exercice : 15 Présents : 11 Absent : 3 Ayant donné procuration : 1
	DATE D'AFFICHAGE : <b>09/12/2025</b>	

**OBJET : Convention de réservation de logements et de gestion en flux avec Grand Delta habitat**

L'an **DEUX MILLE VINGT CINQ** et le seize, à vingt heures dix, le Conseil Municipal de la Commune de LA BASTIDONNE s'est réuni au nombre prescrit par la loi, au lieu habituel de ses séances, en session ordinaire du mois de décembre sous la présidence d'**Emma LEON, Maire** et la désignation de M. Thierry DELESCLUSE en qualité de secrétaire de séance.

**Etaient présents :** Mesdames, Messieurs, Emma LEON, Jean Charles BARBANT, Jacques DECUIGNIERES, Thierry DELESCLUSE, Amelle HAFAFSA, Alexandre HAYEK, Éric LEVANTIS, Vincent MARTIN, Thomas NERVI, Hugues SERVIERE, Laure VINCENT.

**Absents ayant donné procuration :**

Gérard GRELET à Thierry DELESCLUSE

**Absents :**

Lou LOMBARD

Sandrine PEREIRA

Laurence PETIT

Exposé des motifs

Madame Amelle HAFAFSA indique que la loi ELAN est venue modifier les modalités de gestion des droits de réservation des logements sociaux des organismes d'Hlm. Celle-ci met fin, selon un calendrier défini, à l'ancienne gestion « en stock », attribuant un nombre figé de logement pour les réservataires, parmi lesquels figurent les communes. Cette gestion est effectivement apparue un facteur de rigidité pour la location du parc social alors que les caractéristiques du parc, le profil des demandeurs, les obligations en matière de logement pour des publics prioritaires et les objectifs de mixité sociale évoluent.

Chaque bailleur social doit désormais conventionner avec la commune pour organiser un mode de gestion « en flux annuel » des logements sociaux qui définit, selon un mode de calcul légalement défini, le contingent de logement réservé la commune. Ce contingent est mis à jour annuellement et donc susceptible de varier.

Les objectifs de mode de gestion en flux annuel sont :

- D'apporter plus de souplesse pour la gestion du parc social,
- D'optimiser la location des logements disponibles à la demande exprimée, faciliter la mobilité résidentielle et favoriser la mixité sociale en même temps que l'accès au logement des plus défavorisés,
- De renforcer le partenariat entre les bailleurs et les réservataires pour une meilleure gestion des attributions au service de la politique du logement.

La convention jointe en annexe fixe les conditions du passage à la gestion en flux annuel, ainsi que le contingent réservataire de la commune pour l'année 2023, avec l'organisme Grand Delta Habitat

Visas :

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu le Code de la Construction et de l'Habitation, notamment l'article L.441-1,

**VU** la loi no 2018-1021 du 23 novembre 2018 portant évolution du logement, de l'aménagement et du numérique, dite (( ELAN )),

**VU** le décret n°2020-145 du 20 février 2020 relatif à la gestion en flux des réservations de logements locatifs sociaux,

COMMUNE DE LA BASTIDONNE		Envoyé en préfecture le 22/12/2025
<b>République Française</b> <b>Département Du Vaucluse</b> <b>F-84120 LA BASTIDONNE</b>		Reçu en préfecture le 22/12/2025
		Publié le
		ID : 084-218400109-20251216-049_2025-DE
<b>Tél:</b> 04.90.09.63.95 <b>Mail:</b> mairie@la-bastidonne.fr		

Au vu de ce qui précède, où l'exposé de Madame Amelle HAFAFSA, le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, **A L'UNANIMITE**

- ▶ **APPROUVE** la convention de passage à la gestion en flux des réservations de logements locatifs sociaux avec l'organisme Grand Delta Habitat
- ▶ **AUTORISE** Madame La Maire à signer la convention ainsi que tout acte ou document relatif à cette affaire

Fait à La Bastidonne,  
Le 16 décembre 2025.



Le Secrétaire de séance,  
Thierry DELESCLUSE.

